



Bordeaux, le vendredi 9 avril 2021

**DÉCLARATION DU SNETAA-FO  
À LA CAPA RECOURS  
RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE  
2019-2020 DES PLP**

Monsieur Le DRRH,  
Madame La Directrice du Personnel Enseignant,  
Mesdames & Messieurs les Inspecteurs,  
Mesdames & Messieurs les Chefs d'établissement,  
Mesdames & Messieurs les Gestionnaires,

Chers Collègues,

Nous sommes heureux de pouvoir nous réunir en CAPA, même si nous ne comprenons toujours pas pourquoi les instances ne se tiennent pas en présentiel. Il existe bien une circulaire du Premier Ministre datant du 1<sup>er</sup> février 2021 qui indique que « les réunions en présentiel doivent être évitées autant que possible et quand elles s'avèrent indispensables, limitées à 6 participants au maximum ». Cette règle est bien reprise dans la FAQ COVID-19, mais lorsqu'il s'agit d'un chef d'établissement qui convoque tous les personnels enseignants pour une demi-journée de travail en présentiel dans l'EPLE, alors il semble que l'autorité académique ne trouve rien à redire et nous nous interrogeons sur la cohérence de ces mesures... C'est en tout cas ce qui s'est produit dans un LP des Landes ce mercredi 7 avril. Certes, l'organisateur avait pris la peine de répartir les personnels par groupe de 6 (et jusqu'à 7 personnes pour un même groupe), mais qui peut comprendre qu'en plein confinement et continuité pédagogique à distance, il soit possible de faire déplacer plus de 70 personnes afin de participer à une réunion de travail sur un thème non urgent et qui peut se faire en visioconférence sans aucune difficulté ?!!? Monsieur Le DRRH, nous vous avons alerté sur cette situation, comme également Monsieur Le DASEN des Landes, et nous pensions sincèrement que cela suffirait pour que les règles auxquelles nous sommes tous soumis, soient respectées. Il n'en a rien été. Seul point positif, il semble que pour une fois, le chef d'établissement a fait un retour courtois à tous les personnels sans menacer ceux qui avaient décidé de respecter les règles de la République en ne se rendant pas à une réunion inappropriée.

Nous espérons que nous aurons des explications sur cette situation ubuesque. Nous espérons également que nous pourrions très rapidement siéger à nouveau en présentiel !

Nous disions donc que malgré tout, nous étions heureux de pouvoir siéger en CAPA. Oui, nous avons été élus pour ça, et rappelons que nos collègues PLP ont voté lors des dernières élections professionnelles en 2018 à plus de 65% pour avoir des représentants qui puissent contrôler les travaux de la DPE notamment en termes de mobilité et de promotions. Ils nous ont aussi choisis pour que nous défendions leurs dossiers, quel qu'en soit le sujet. Avec la Loi de Transformation de la Fonction Publique, nos collègues ont le sentiment que le gouvernement leur a volé un droit, celui d'être traités comme ils le méritent, c'est-à-dire comme des agents qui consacrent leur carrière professionnelle au service de l'Etat. Et ce sentiment d'être maltraités, se confirme avec certaines situations bien concrètes ! En effet, lorsqu'ils n'obtiennent pas satisfaction à leur demande de mobilité ou lorsque leur contestation de barème est laissée sans réponse rigoureuse, c'est-à-dire sans référence aux textes de loi, et que nous n'avons pas (ou plus) les éléments nécessaires pour leur apporter une explication, alors cela génère chez nos collègues un fort sentiment d'injustice et de maltraitance.

Monsieur Le DRRH, vous le savez, le SNETAA-FO, et sa fédération, la FNEC-FP-FO, continue de demander l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction Publique. Cependant, cette loi n'interdit nullement qu'un travail intelligent entre organisations représentatives des personnels et Administration gestionnaire des personnels puisse exister, et ce dans l'intérêt général. Nous vous demandons donc d'œuvrer auprès de Madame La Rectrice afin qu'elle autorise la mise en place de groupes de travail sur la mobilité et les promotions des PLP, et ce en attendant que cette loi inique soit abrogée.

Nous souhaitons aussi profiter de cette CAPA pour dénoncer le cynisme du MEN qui en pleine période de crise sanitaire, période où il est demandé aux enseignants en général et aux PLP en particulier d'assurer leur mission malgré tout, a décidé d'augmenter de façon conséquente la part des HSA dans les moyens donnés aux établissements. Cela entraîne notamment la suppression de nombreux postes ! Dans l'enseignement Pro spécifiquement, pour 480 élèves supplémentaires prévus à la rentrée 2021 dans nos LP, SEP, EREA et SEGPA de l'académie, ce seront 54 suppressions (dont 16 MCS) pour 29 créations, soit 25 postes en moins ! C'est inadmissible !

Monsieur Le DRRH, nos collègues sont fatigués, pour ne pas dire épuisés, par le contexte sanitaire et les récentes réformes. Beaucoup ne peuvent pas travailler davantage. Nous craignons donc que vos services soient sollicités de plus en plus dans les mois à venir. Et quand on connaît les difficultés auxquelles ils sont confrontés actuellement pour recruter des enseignants afin de remplacer ceux qui sont victimes de la COVID, alors nous craignons que les victimes de cette politique catastrophique soient au final les élèves.

Nous pensons également à certains de nos collègues PLP en SEGPA qui verront à la rentrée une partie de leur horaire d'atelier supprimée pour être remplacée par des heures au cours desquelles ils devront faire du « parcours avenir » en classe entière... Nos collègues ont eu droit à une première journée de formation cette semaine afin de les préparer à cet enseignement... Parmi les retours de collègues que nous avons eus, nombreux sont ceux qui nous ont fait part de leur écoëurement tellement ils ont eu l'impression qu'il leur était demandé de faire mieux avec moins... Oui, par exemple, on leur a demandé d'être en mesure d'assurer un meilleur suivi de leurs élèves tout en les informant qu'avec la suppression d'un tiers des heures d'atelier beaucoup devront normalement compléter leurs Obligations Règlementaires de Service dans un autre établissement... Certainement dans un LP avec des classes de CAP et de Bac Pro... Pour nos collègues du champ habitat, cela risque d'être très compliqué tellement il y a peu de postes dans certaines disciplines. Quel est l'objectif ? faire des économies ? En tout cas, ce n'est certainement pas une meilleure prise en charge des élèves de SEGPA, public pourtant prioritaire !

Et que dire du mépris dont fait preuve Madame la Rectrice envers nos collègues PLP en SEGPA qui assument la mission de professeur principal sans percevoir l'ISOE part modulable ? Le SNETAA-FO a obtenu il y a plusieurs mois que des instructions soient envoyés aux Recteurs afin que les textes officiels soient enfin appliqués. Lors d'une audience qu'elle nous avait accordée en novembre dernier, nous avons déjà échangé avec elle sur le sujet. Madame La Rectrice a ensuite reçu le 18 novembre 2020 un courrier de Vincent Soetemont, DGRH, dans lequel il indique que nos collègues désignés PP en classe de 3<sup>ème</sup> SEGPA doivent percevoir cette indemnité. Et cela doit être rétroactif pour ceux qui ont exercé cette fonction en 2019-2020. Nous avons encore fait le point hier avec nos adhérents et nous pouvons vous affirmer qu'à ce jour ils ne perçoivent toujours pas l'ISOE part modulable. Monsieur Le DRRH, pouvez-vous intervenir pour que ce problème insensé soit enfin résolu ? Il l'a été depuis plusieurs mois dans certaines académies. Si nécessaire, nous pouvons vous adresser le courrier de Monsieur le DGRH.

Passons au sujet du jour. Nous allons statuer sur des recours qui concernent les entretiens de carrière qui se sont déroulés en 2019-2020. Nous attendons, Monsieur Le DRRH, que vous nous exposiez les statistiques, mais nous constatons déjà que seuls 7 collègues PLP ont saisi la CAPA... Contre 9 l'année dernière. C'est très peu. Tous ont un avis très satisfaisant, ce qui est déjà bien, mais tous savent que s'ils n'obtiennent pas un avis excellent, alors ils seront traités comme 70% des collègues, c'est-à-dire qu'ils n'auront pas de promotion. Nous regrettons qu'ils ne soient pas plus nombreux à contester, tout en comprenant que nos collègues ont bien intégré que, depuis le PPCR, il n'y avait plus vraiment de carrière, qu'il était donc inutile de perdre du temps et de l'énergie à contester une évaluation terminale qui ne correspond finalement à rien. Oui Monsieur Le DRRH, nous vous l'avons déjà déclaré, mais la démotivation gagne nos collègues...

Pour terminer, nous ne pouvons pas nous empêcher d'évoquer ce que nous vivons aujourd'hui dans le cadre de la continuité pédagogique.

Oui, un an tout juste après le premier confinement, nous voilà repartis. Monsieur Le Ministre, Madame La Rectrice encore ce jeudi 1<sup>er</sup> avril lors d'une réunion en visio, nous ont assuré que tout était prêt. Nous avons tenté de modérer l'enthousiasme de Madame La Rectrice, notamment en lui indiquant que peu de collègues avaient finalement été formés à ce mode d'enseignement. Nous lui avons rappelé qu'aucun texte pour nous protéger ou pour nous mettre dans les meilleures conditions possibles pour affronter cette nouvelle épreuve, n'avait vu le jour.

Et ce qui devait arriver arriva, c'est-à-dire que les outils de l'Education Nationale devant nous permettre d'assurer cette continuité pédagogique sont quasiment inutilisables ! Il en est ainsi tous les jours. Et pour explications, Le Ministre annonce que ce sont des pirates qui sont la cause des dysfonctionnements... Absolument ridicule !

Nous souhaitons dans cette déclaration rassurer nos collègues qui ont le sentiment de ne pas être capables d'assurer leur mission.

Pour rappel, nous ne sommes pas éligibles au télétravail, le décret de la Fonction Publique ne s'applique pas à nos missions. Le SNETAA-FO combat pour que cela reste ainsi, non seulement l'enseignement doit continuer de se faire en classe, face aux élèves, mais nous avons tous été témoins des limites d'un tel enseignement comme des conséquences sur nos élèves. La circulaire sur la continuité pédagogique pose un problème de droit, puisqu'elle se place en dehors du décret, seul texte réglant la mise en place d'une telle organisation.

Bien entendu, tous les collègues feront le travail dans la mesure du possible, pour leurs élèves, parce qu'ils ont tous une conscience professionnelle et le sens du service public. Pour autant, pour le SNETAA-FO, aucune pression ni exigence au-delà de nos missions ne sont acceptables. Il est clair que chacun doit faire comme il peut, avec ses compétences et le matériel à sa disposition. Pour le SNETAA-FO, garder un lien avec les élèves, leur fournir du travail, des documents, c'est déjà beaucoup. N'oublions pas que si nous en sommes aujourd'hui à devoir fermer nos établissements scolaires, c'est parce que le MEN, mais aussi tout le gouvernement, n'ont pas été capables de gérer convenablement cette crise sanitaire. Non, la « catastrophe éducative », ce n'est pas nous !

Nous vous remercions pour votre écoute.

**Delphine Paillé, Lætitia Calbet, Florence Texier  
Emmanuel Barbier, Marc Tuter, Frédéric Alser,  
Eric Mouchet**

Commissaires Paritaires Académiques  
du SNETAA-FO